

la manutention des objets de deuxième classe. A mon sens, cette question est très urgente vu que ce n'est pas la première fois que l'auditeur général demande au ministre des Postes d'y voir.

A la page 704 de son rapport de l'an dernier, il a signalé que la perte de 35 millions est imputable à la manutention du courrier de deuxième classe au ministère des Postes. Depuis très longtemps, la manutention du courrier de deuxième classe entraîne ces pertes regrettables. Bien entendu, je reconnais que le ministre nommé depuis peu ne peut être tenu responsable des graves erreurs et omissions de ses prédécesseurs. Je ferai néanmoins remarquer au ministre qu'il pourra faire figure de héros en s'acquittant d'une tâche qui aurait dû être accomplie il y a longtemps déjà. Il est grand temps, je pense, de mettre fin à ce gaspillage de l'argent des contribuables. Le moment est venu d'imposer au courrier de deuxième classe, au pays, des tarifs de nature à remédier à ce déficit du ministère des Postes.

Je peux remonter au harsard de 1957—je ne peux remonter qu'à 1957 parce qu'en tant que député relativement nouveau c'est tout ce que j'ai pu me procurer—et je vois que M. Regier, alors député de Burnaby-Coquitlam, a soulevé la question le 8 mars 1957. Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a soulevé la même question et a demandé qui profiterait de cette subvention particulière aux objets de deuxième classe. Évidemment, les bénéficiaires principaux, ceux qui sont subventionnés par le contribuable canadien, ce sont les gigantesques chaînes de journaux du Canada, ainsi que des revues comme *Sélection du Reader's Digest* et *Time*. Je ne pense pas qu'on puisse concevoir que ces gens-là ont vraiment besoin de l'aide des contribuables. Je pense que l'ouvrier qui travaille dans l'atelier pourrait avoir une raison légitime de s'offenser en apprenant qu'une partie de son argent durement gagné est dépensé de cette façon.

Je m'étonne toujours un peu de voir que ces champions de la libre entreprise ne viennent pas, tous les ans, voir le ministre, un chèque en main et lui dire: voici, nous voulons vous rembourser la subvention que vous nous avez donnée parce que nous avons foi en ce régime de libre entreprise. C'est particulièrement exaspérant lorsque les journaux tournent le fer dans la plaie en parlant des dangers de l'État providence et des dangers des subventions, dans certains de leurs articles de fond. C'est surtout le cas lorsqu'ils parlent de pensions de vieillesse. Puisque le gouvernement s'inquiète de ne pas trouver l'argent nécessaire à l'augmentation des pensions de vieillesse au Canada, je crois

que c'est là un endroit tout indiqué pour commencer. Il devrait examiner cette fuite de fonds publics et prendre les mesures pour y remédier. L'augmentation des tarifs postaux est tout indiquée, je crois. Comme je le disais, voici pour le ministre une occasion de jouer le héros. Il devrait boucher cette fuite, remettre le montant à son collègue le ministre des Finances (M. Sharp) et faire un premier versement sur l'augmentation des pensions de vieillesse.

• (10.10 p.m.)

[Français]

**L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, comme l'a si bien dit l'honorable député, c'est la première fois que l'Auditeur général fait une telle recommandation depuis que je suis ministre des Postes.

Je dois dire à l'honorable député que s'il y a beaucoup de changements que je pourrais faire au sein de mon ministère, lesquels me mériteraient le titre de héros de la part de certains, pour certains autres ils me vaudraient peut-être le titre de zéro.

Je dois dire que lorsque j'ai lu les recommandations dans le rapport de l'Auditeur général, j'ai demandé aux fonctionnaires de mon ministère de faire un rapport sur les études qu'ils avaient déjà faites ou qu'ils prévoient entreprendre le plus tôt possible, afin de savoir quelle décision nous devrions prendre et quelle politique nous devrions suivre.

On m'a informé qu'un comité avait siégé durant quelques mois déjà, et que certains fonctionnaires étaient en train d'étudier les suggestions faites par ce comité.

On sait que les tarifs des postes doivent être approuvés par le Parlement et que seul le Parlement peut modifier ou changer ces tarifs.

Lorsque ces tarifs préférentiels pour les journaux ont été approuvés, il y a plus de 20 ans, je crois qu'une des raisons, à l'époque, était que les journaux constituaient peut-être le seul médium d'information pour la population. C'est pour cette raison-là qu'on a établi un tarif préférentiel. Mais aujourd'hui, je ne crois pas que cette raison soit encore valable. Cependant, il y a peut-être d'autres raisons qui peuvent prévaloir.

Maintenant, depuis qu'il fut question, il y a quelques années, d'augmenter le tarif de deuxième classe, il est clair qu'il y a eu une multitude d'opinions exprimées en ce sens et, peut-être, aussi contradictoires les unes que les autres.

Mais je crois que ce qu'il faut essayer d'établir c'est une politique qui assurera un sain équilibre. Je pense que nous devons attendre d'avoir des suggestions avant d'agir.